

Plagiat

Certains étudiants sont tentés de chercher un document et de le rendre directement à l'enseignant sans citer la source.

L'enseignant peut considérer ce comportement comme une faute assimilée à un plagiat.

vrai ☐ faux ☐

Définition du plagiat

Le plagiat consiste à utiliser les idées, propos, parties d'œuvres d'autrui et de les insérer dans son propre travail sans citer la source. Il existe plusieurs formes de plagiat, la plus grave étant de se faire passer pour l'auteur d'un travail alors qu'il a été réalisé par quelqu'un d'autre.

Les **différentes** formes de **plagiat**, par exemple :

- ☐ Reprendre une citation sans mentionner l'auteur et la source
- ☐ Reprendre une idée générale en la paraphrasant (reformuler avec ses propres mots, en utilisant des synonymes), sans mentionner l'auteur et la source
- ☐ Effectuer des copier/coller depuis Internet ou recopier un extrait d'une œuvre imprimée sans citer la source
- ☐ Traduire un texte sans mentionner l'auteur original

Il est pourtant facile d'éviter le plagiat en citant correctement vos sources et en répertoriant vos références. La source doit absolument être indiquée en format abrégé avec la citation et en format complet dans la liste de références.

Détecteurs de plagiat :

1. Positeo 2. Duplicate Content Checker 3. Copyscape 4. Quetext 5. Plagiarisma

Règles et normes pour les citations et les références (normes APA6/Provost)

Lors de la rédaction de votre travail (compte rendu, projet PFE etc.), il est indispensable de citer vos sources et de référencer tous les documents sur lesquels vous vous êtes basé pour rédiger votre texte.

Pour une question de propriété intellectuelle et de droit d'auteur, vous ne pouvez reprendre des idées ou citations d'autrui et les insérer dans votre travail tel quel, sans citer la source. Le fait de s'approprier des phrases ou idées sans citer correctement l'auteur original est considéré comme du plagiat.

Voici les **éléments** que doit contenir la **référence** bibliographique d'un mémoire :

nom de l'auteur ou des auteurs ;

titre et sous-titre du mémoire ;

type de document ;

nom de l'université ;

année de soutenance du mémoire.

Rédigez votre **bibliographie** en suivant quelques règles de base

Dès la consultation du document, veillez à noter les éléments nécessaires à son identification – ils vous serviront pour rédiger la bibliographie.

Classez les références bibliographiques par ordre alphabétique croissant du nom des auteurs, puis par ordre chronologique décroissant de l'année de publication. Pour des auteurs identiques et une année identique, classez les références par ordre alphabétique croissant des mots du titre.

Lorsque le nombre des auteurs est supérieur à trois, vous pouvez ne citer que les trois premiers auteurs. Vous remplacerez alors les auteurs suivants par la mention « et al. » écrite en italiques.

Indiquez l'URL (adresse Internet) lorsque les documents sont disponibles sur Internet.